

AVENANT N° 5 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par la directrice des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE SPELEOLOGIE**
représentée par son président, Monsieur Gaël KANEKO
désignée ci-dessous par la fédération,
Numéro de Siret : 78449246400085

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2017 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération),
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

GK

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2017 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2017 s'élève à 195 500 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 81 170,4 €, le solde restant s'élève à 114 329,6 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 195 500 €.

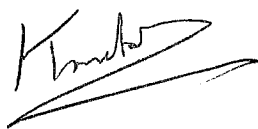
Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : **379 530 €.**

Pour mémoire, la subvention précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE SPELEOLOGIE



Fait à Paris le

19 JUIL. 2017

LA DIRECTRICE DES SPORTS

La directrice des sports

Laurence LÉFEVRE

17/07/2017
VISE LE 17/07/2017 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 21001284266

¹ –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux refenus par le ministère		2015		2016		2017	
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
	Nombre de licences	7571		7522		7900	
	Nombre d'ATP	7271		0		8200	8000
	Nombre total de licences et d'ATP	14842		7522		16100	8300
	Nombre et taux de licences féminines	1935 (25,56%)		1940 (25,79%)	1950 (24,68%)		16300
	Nombre et taux de licences en ZUS	(%)		(%)		(%)	2000 (25%)
	Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	583 (7,7%)		(%)		(%)	(%)
	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	47		0		0	(%)
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives							
	Solidité financière	37,12		0		0	
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives							
	Rang sportif de la France	0		0		0	0
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs							
	Taux de suivi médical complet – SHN	%		%		0%	0%
	Taux de suivi médical complet – Espoirs	%		%		0%	0%
Emplois d'avenir							
	Nombre d'emplois d'avenir	0		0		0	
Lettres de missions signées dans CTS-Web							
	Nombre et taux de lettres de missions signées	3 (60%)		3 (60%)		%	%
Objectifs partagés		N-2		N-1		N	
Indicateur		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Enjeu n° 1 : Augmenter les adhésions par la promotion des activités fédérales vers tous les publics.	Augmentation du nombre de licenciés de 2%	7571		7522	7900		8000
Enjeu n° 2 : Créer une structure fédérale de formation et renforcer le haut niveau d'expertise technique de la Fédération.	Nombre de journées stagiaires organisées	3352			1050		1050
Enjeu n° 4 : Valoriser l'expertise de la Fédération sur le plan scientifique, environnemental et de la culture, favoriser un accès raisonné et durable aux sites de pratique.	Nombre de journées stagiaires organisées en matière d'accès aux sites et éducation à l'environnement vers le développement durable.	6414			4214		4164
Enjeu n° 5 : Poursuivre la réorganisation de la Fédération.	Nombre de pôles ayant un fonctionnement réel et mesurable.	5			6		6

GLX

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Enjeu n° 1 : Augmenter les adhésions par la promotion des activités fédérales vers tous les publics.	159 000 €	99 500 €	99 500 €	59 500 €
Action 1				
Promotion des pratiques sportives pour tous	159 000 €	99 500 €	99 500 €	59 500 €
Structuration fédérale	25 000 €	7 500 €	7 500 €	17 500 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	125 000 €	85 000 €	85 000 €	40 000 €
	9 000 €	7 000 €	7 000 €	2 000 €
Enjeu n° 2 : Créer une structure fédérale de formation et renforcer le haut niveau d'expertise technique de la Fédération.	134 000 €	102 000 €	87 000 €	47 000 €
Action 1				
Structuration fédérale	4 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
	4 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Action 4				
Formations fédérales	130 000 €	100 000 €	85 000 €	45 000 €
	130 000 €	100 000 €	85 000 €	45 000 €
Enjeu n° 4 : Valoriser l'expertise de la Fédération sur le plan scientifique, environnemental et de la culture, favoriser un accès raisonné et durable aux sites de pratique.	3 000 €	2 000 €	0 €	3 000 €
Action 1				
Structuration fédérale	3 000 €	2 000 €	0 €	3 000 €
	3 000 €	2 000 €	0 €	3 000 €
Enjeu n° 5 : Poursuivre la réorganisation de la Fédération.	10 500 €	8 000 €	6 500 €	4 000 €
Action 1				
Structuration fédérale	10 500 €	8 000 €	6 500 €	4 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives				
Action 1				
Programmes d'échanges internationaux	259 940 €	24 650 €	2 500 €	257 440 €
	259 940 €	24 650 €	2 500 €	257 440 €
TOTAL	566 440 €	236 150 €	195 500 €	370 940 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

- €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

195 500 €

FK



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du compte : **FEDERATION FRANCAISE
SPELEOLOGIE**Domiciliation : **CREDITCOOP LYON SAXE**

42559	00011	21022200104	08
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé Rib

Numéro de compte bancaire International (IBAN)

FR76	4255	9000	1121	0222	0010	408
------	------	------	------	------	------	-----

CODE BIC : **CCOPFRPPXXX**

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du compte : **FEDERATION FRANCAISE
SPELEOLOGIE**Domiciliation : **CREDITCOOP LYON SAXE**

42559	00011	21022200104	08
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé Rib

Numéro de compte bancaire International (IBAN)

FR76	4255	9000	1121	0222	0010	408
------	------	------	------	------	------	-----

CODE BIC : **CCOPFRPPXXX**

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du compte : **FEDERATION FRANCAISE
SPELEOLOGIE**Domiciliation : **CREDITCOOP LYON SAXE**

42559	00011	21022200104	08
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé Rib

Numéro de compte bancaire International (IBAN)

FR76	4255	9000	1121	0222	0010	408
------	------	------	------	------	------	-----

CODE BIC : **CCOPFRPPXXX**

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du compte : **FEDERATION FRANCAISE
SPELEOLOGIE**Domiciliation : **CREDITCOOP LYON SAXE**

42559	00011	21022200104	08
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé Rib

Numéro de compte bancaire International (IBAN)

FR76	4255	9000	1121	0222	0010	408
------	------	------	------	------	------	-----

CODE BIC : **CCOPFRPPXXX**

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du compte : **FEDERATION FRANCAISE
SPELEOLOGIE**Domiciliation : **CREDITCOOP LYON SAXE**

42559	00011	21022200104	08
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé Rib

Numéro de compte bancaire International (IBAN)

FR76	4255	9000	1121	0222	0010	408
------	------	------	------	------	------	-----

CODE BIC : **CCOPFRPPXXX**

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du compte : **FEDERATION FRANCAISE
SPELEOLOGIE**Domiciliation : **CREDITCOOP LYON SAXE**

42559	00011	21022200104	08
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé Rib

Numéro de compte bancaire International (IBAN)

FR76	4255	9000	1121	0222	0010	408
------	------	------	------	------	------	-----

CODE BIC : **CCOPFRPPXXX**